



03 89 54 92 58
06 86 31 37 42
19 boulevard Wallach
68100 MULHOUSE
snu68@snuipp.fr
<http://68.snuipp.fr>



1er syndicat dans le 1er degré au niveau national et départemental

Le SNUipp-FSU m'informe aujourd'hui, je le renforme et me syndique en cliquant sur l'image !

Mail aux écoles du lundi 3 janvier 2022

Sur notre site :

Sommaire :

- 1. Les vœux du SNUipp-FSU 68**
- 2. Rentrée du 3 janvier : protocole sanitaire et FAQ datée du 2 janvier 2022**
- 3. Pourquoi adhérer au SNUipp-FSU ?**

L'ensemble de l'équipe du SNUipp-FSU 68 vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

1. Les vœux du SNUipp-FSU 68

Le SNUipp-FSU 68 souhaite pour cette nouvelle année une revalorisation des enseignant·es, mais aussi des classes moins chargées, du temps et des moyens humains pour nos directrices et nos directeurs, une vraie politique d'inclusion avec, entre autres, un vrai métier d'AESH, en nombre suffisant, pour nos élèves à besoins particuliers, des remplaçant·es pour nos collègues absent·es, des infrastructures dignes de nos missions, notamment pour l'enseignement de l'EPS, un nouveau ministre....

Et, bien évidemment aussi la fin de cette pandémie pour nous permettre de nous retrouver et nous recentrer vers le principal de notre métier qui est enseigner.

Le SNUipp-FSU68 souhaite également à chacun et chacune d'entre vous joie, bonheur et une santé... de fer !
Et toute l'énergie positive nécessaire à l'épanouissement professionnel et personnel de chacun !

2. Rentrée du 3 janvier : protocole sanitaire et FAQ datée du 2 janvier 2022

C'est une école ni protégée ni protectrice qui reprend le 3 janvier. L'absence de mesures significatives de protection (fournitures de masques, tests, contrôle de l'air...) ajoutée à des conditions d'isolement allégées sont inacceptables.

Lire la suite sur notre site : <https://68.snuipp.fr/article/rentree-a-hauts-risques-pour-l-ecole>

Après une mise à jour qui n'en était pas vraiment une le 31 décembre, une nouvelle mise à jour du protocole sanitaire et de la FAQ a été mise en ligne le 2 janvier 2022 à ... 18h !

Encore une fois mieux vaut tard que jamais !.. Quoi que... au vu de ce qui est présenté, pas sûr que ce soit mieux...

Lire notre article : <https://68.snuipp.fr/article/protocole-sanitaire-faq-du-02-01-2022>

3. Pourquoi adhérer au SNUipp-FSU ?

Tout simplement pour être plus fort collectivement et agir ensemble pour défendre l'école, nos droits et notre métier. C'est aussi être accompagné·e et défendu·e par les représentant·es du personnel du SNUipp-FSU.

66% de la cotisation sont remboursables sous forme de crédit d'impôt.

Alors n'hésite plus, en quelques [clics](#) le tour est joué.

C'est grâce aux cotisations des syndiqué.es que le SNUipp-FSU 68 peut apporter des réponses à tes questions et renforcer le collectif.

Pour retrouver toutes les informations du SNUipp-FSU 68

Consulte notre [site](#) et abonne-toi à notre page [Facebook](#).